



MAIRIE
DE
Cosnac

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
20 février 2021**

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 09 h 30

	PRESENT	PROCURATION	ABSENT
Gérard Soler	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Karine Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Michel Falzon	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Corinne Ferland	<input type="checkbox"/>	Karine Martin	<input type="checkbox"/>
Guillaume Péliissier	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Colette Coste	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
André Laffaire	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Valeille	<input type="checkbox"/>	Ingrid Chazoule	<input type="checkbox"/>
Philippe Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Alain Marque	<input type="checkbox"/>	André Laffaire	<input type="checkbox"/>
Serge Arnaud	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marc Denysiak	<input type="checkbox"/>	Michel Falzon	<input type="checkbox"/>
Christine Dumont	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Pierre Bouché	<input type="checkbox"/>	Gérard Soler	<input type="checkbox"/>
Isabelle Toullieu	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sandrine Corblin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Christine Valade	<input type="checkbox"/>	Christine Dumont	<input type="checkbox"/>
Ingrid Chazoule	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sandra Luciathe	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Julien Pestourie	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Amandine Boucharel	<input type="checkbox"/>	Isabelle Toullieu	<input type="checkbox"/>
Florian Mestre	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Aurélien Bastien	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

16 présents 7 pouvoirs
23 voix exprimées sur 23

Secrétaire de séance : Karine Martin

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2021
Voté à l'unanimité.

Décisions du Maire depuis le 30 janvier 2021

- Avenant au contrat d'abonnement internet pour un montant de 64 € HT par site (au lieu de 54 € HT)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1- Approbation des règlements intérieurs centre de loisirs, temps périscolaires et espace de vie sociale

Il s'agit de mettre à jour les règlements intérieurs de ces structures. Il a été décidé de réunir les règlements du centre de loisirs et du périscolaire étant donné qu'une majorité de règles étaient identiques sur les 2 services. Il est maintenu un règlement spécifique pour l'Espace de Vie Sociale (EVS).

Ces règlements ont été présentés et retravaillés dans la commission 1. Mme Martin remercie d'ailleurs tous les membres pour ce travail.

M. Martin demande de préciser les abréviations et de bien préciser que le personnel peut être amené à demander une carte d'identité aux personnes qui viennent récupérer un enfant, en cas de doute.

Mme Luciathe demande de rajouter dans le règlement EVS le chapitre concernant le protocole sanitaire.

Voté à l'unanimité

2- Charte des comités de secteurs

La charte des comités de secteurs a été simplifiée afin que l'on puisse mieux appliquer son contenu. Les limites des secteurs sont inchangées.

Cette charte a été présentée à la commission 2.

M. Falzon précise, qu'après une 3^{ème} relance (sur site, facebook et dans le bulletin municipal) il n'y a que 6 représentants sur 12. Un appel dans la presse locale sera fait.

M. le Maire souhaite que chaque élu s'implique dans son secteur et demande, au minimum, une réunion par an.

Voté à l'unanimité

3- Mise à jour du tableau des effectifs

Il s'agit d'une délibération classique afin de mettre à jour le tableau des effectifs suite à des mouvements de personnels et des évolutions.

Voté à l'unanimité

4- Recrutement d'un agent pour accroissement saisonnier d'activité aux services techniques

Cette délibération permet de renforcer l'équipe des services techniques sur la période d'avril à octobre 2021 afin de pallier à l'accroissement d'activités sur les espaces verts sur cette période.

Voté à l'unanimité

5- Modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation (CPF)

Le CPF est le dispositif qui remplace le DIF (Droit Individuel à la Formation). Contrairement au privé, ce CPF est alimenté chaque année par un nombre d'heures de formations mobilisables par les agents. Dans le public, le crédit d'heures ne correspond pas à une somme d'argent donc lorsque la collectivité accepte une formation sollicitée dans le cadre du CPF, cela signifie que cette collectivité doit payer la formation sur le temps de travail de l'agent. C'est pourquoi il convient de préciser les modalités de mise en œuvre du CPF au sein de notre commune.

Cette délibération a fait l'objet, avant présentation devant le conseil municipal, d'une demande d'avis du comité technique qui est obligatoire. Ce dernier a donné un avis favorable à la majorité des membres. La proposition faite permet de limiter les demandes et surtout les accords en gardant une maîtrise sur l'aspect financier du dispositif.

Mme Chazoule demande s'il existe une obligation de certification suite à une formation NON

Mme Luciathe demande si cela concerne aussi les contractuels NON

Mme Chazoule demande si cela inclus les bilans de compétences et les validations des acquis OUI

Voté à l'unanimité

FINANCES

M. le Maire précise que toutes les délibérations suivantes permettent de demander des subventions sur des dossiers (travaux, aménagements) que les élus souhaitent pour la commune. Il est important de noter que ces travaux ou acquisitions ne se feront que si la subvention est accordée.

6- Travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics -demande de subvention DETR

La commune s'est engagée dans une programmation de travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics sur plusieurs années. Pour 2021, la commune envisage donc de terminer l'ensemble des travaux de mise en conformité de ses bâtiments programmés dans son agenda de patrimoine : une nouvelle porte d'entrée et d'une rampe d'accès au local du club de danse, remplacement de la porte d'entrée et mise aux normes des toilettes au groupe scolaire, réaménagement complet des vestiaires au local du club de tennis.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 32 625 € HT pour lesquels une subvention de 11 418,75€ est sollicitée auprès de l'Etat.

Voté à l'unanimité

7- Travaux de voirie - demande de subvention DETR

Les travaux envisagés concernent la réfection d'un tronçon de la voie communale n°3 « route du Saule ». Ces travaux d'aménagement de sécurité sont réalisés dans le cadre d'un projet global de restructuration de cette route et se dérouleront en 4 tranches sur 4 années prévisionnelles.

Le montant de l'opération (tranche N°1) a été estimé à 199 322,00€ HT pour laquelle une subvention de 35 000€ est sollicitée auprès de l'Etat.

Voté à l'unanimité

8- Défibrillateurs – demande de subvention DETR

Il s'agit de se mettre en conformité avec les nouvelles réglementations.

Le montant de l'acquisition a été estimé à 4 176,02€ HT pour laquelle une subvention de 1 600,00€ est sollicitée auprès de l'Etat.

Voté à l'unanimité

9- Dispositifs de sécurisation des bâtiments et infrastructures publics – demande de subvention DETR

La commune fait face à une recrudescence d'incivilités diverses contre lesquelles l'ultime solution qui semble efficace est la mise en place de dispositifs de sécurisation.

Le montant de l'acquisition a été estimé à 12 390€ HT pour laquelle une subvention de 6 195,00€ est sollicitée auprès de l'Etat.

Cette demande est un premier pas vers la vidéosurveillance pour Cosnac et sûrement à faire évoluer dans le temps.

M. le Maire prévient la gendarmerie quand ces vidéos seront installées.

Voté à l'unanimité

10- Programme « Ecoles numériques 19 » - demande de subvention DETR

La commune s'est inscrite depuis plusieurs années dans les différents programmes « écoles numériques » proposés afin de doter les écoles élémentaire et maternelle d'un socle numérique. Ces acquisitions ayant débuté en 2010, certains matériels de l'école élémentaire qui sont utilisés au quotidien sont régulièrement en panne et nécessitent d'être renouvelés. De plus, la période de confinement vécue au cours de l'année 2020 a soulevé la nécessité de doter la direction de l'école maternelle d'un ordinateur portable afin que la direction puisse être assurée à distance dans de bonnes conditions.

Le montant de l'acquisition a été estimé à 5 495,00€ HT pour laquelle une subvention de 3 010,00€ est sollicitée auprès de l'Etat.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Levée de la séance à 10h35.

Le Maire,
Conseiller Départemental



Gérard SOLER